



Peypin

**DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
EN SEANCE DU 13 MARS 2023**

Le quorum (au moins 15 élus présents) étant atteint,
l'assemblée peut valablement délibérer.
(article L2121-25 CGCT)

N° DE DELIBERATION	OBJET	SENS DES VOTES		
		POUR	CONTRE	ABS.
006/2023	Exécution du budget avant son vote – Application de l'article 14612-1 du CGCT	20		4
007/2023	Adoption du Compte de Gestion 2022	19		5
008/2023	Adoption du Compte Administratif 2022	18		4

Le Maire,
Jean Marie LEONARDIS

